Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016 À 20 HEURES

L'an deux mil seize, le dix-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de CHARNY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, JUBLOT Éric, ARDUIN Noël, BOURGES Danny, CORCUFF Eloïna, GERARDIN Jean-Pierre, TAVELIN Patrick, DAVEAU Max, LECLERC Jean-Jacques, ROIGNAU Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, MOULIN Jean-Claude, TOURATIER Régis, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, ROIGNAU Stéphanie, ZIMMERMANN Sonia, BOURGEOIS Florian, MANTEZ Chantal, AGIN Michaël, VUILLERMOZ Rose-Marie, GOIS Sylvie, VAVON Christophe, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie, CHATON Marie-Odile, TAVELIN Roger, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, GAUDIN Thierry, DUBOIS Sylvain, GAUDARD Joël, PERREAU Michel, COLLARD Claude, PIEDECOCQ Bertrand, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, BAILLIET Ghislain, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, DELANDRE Francis, MOREAU Martine, VERPY Francis, VILLARDRY Daniel, CONTRAULT Patricia, CHAPUIS Hervé, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, BEULLARD Michel, MOISSETTE Bernard, GRANDJEAN Samuel, MAHON Jean.

Absents : Mmes et MM. ACKERMANN Bruno, LAINELLE Clara, MOREAU Régis, FLET Noël, LALES Joël, SERVAIS Frédéric, BAILLIET Agnès, LEBEGUE Sophie.

Absents excusés : Mmes et MM. CROS Christine (pouvoir à JUBLOT Éric), JANNOT Gaëlle (pouvoir à CORCUFF Eloïna), JAVON Fabienne (pouvoir à BOURGES Danny), TAVELIN Elisabeth (pouvoir à TAVELIN Patrick), ACKERMANN Vanessa (pouvoir à Dominique LESINCE), MARINGE Bruno (pouvoir à VASSET Viviane), ROY Daniel (pouvoir à DUBOIS Sylvain), POIRIER Régis (pouvoir à PIEDECOCQ Bertrand), MASSON Roland (pouvoir à COLLARD Claude), HORRY Franck (pouvoir à BAILLIET Ghislain), BUREAU Serge (pouvoir à CHAPUIS Hervé), GONSARD Marlène (pouvoir à BAUDENON NOIVILLE Annick), VAVON Alain (pouvoir à VAVON Christophe), BOURGOIN Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MOISSETTE).

M. Bernard MOISSETTE est élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 avril 2016

M. MOREAU Francis indique qu'il n'est plus dans la liste des destinataires concernant les convocations depuis 2 séances.

Approbation du compte-rendu en date du 29 mars 2016 à l'unanimité.

M. Bernard MOISSETTE fait remarquer qu'il a compté 69 votants lors de la dernière réunion et non 71.
M. le Maire informe les Conseillers que les antennes de téléphonie mobile pourront servir à terme pour internet mobile.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour adopter le règlement intérieur.

M. le Maire rappelle l'article L 2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit dans les communes de 3500 habitants et plus, que le Conseil Municipal établi son règlement intérieur dans les 6 mois qui suit son installation. Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de notre assemblée. M. le Maire fait part des observations formulées par M. Bernard MALTHET relatives aux articles 18 et 19. M. Noël ARDUIN rappelle que les dotations des communes déléguées ne pourront être définies qu'en 2016 car elles doivent être votées avant le 31 octobre de l'année précédente. M. Bernard MALTHET souhaite que ces indications paraissent dans le règlement pour que ce soit clair et précis. M. le Maire précise que le modèle proposé par l'AMF a servi de guide pour l'élaboration de ce document.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

2. Délibération rapport SPANC 2015.

Présentation de Mlle Mathilde BONNEAU en charge du service SPANC. M. Hervé CHAPUIS présente à l'Assemblée le rapport du SPANC 2015 qui ne concerne que le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Région de Charny puisque la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine a adhéré au service d'assainissement non collectif de la Fédération des Eaux. Ce rapport dresse le bilan des missions assurées par le SPANC au cours de l'année écoulée, dresse le bilan financier du service, présente les indicateurs de performance liés aux missions du service et propose les actions à mener pour améliorer le fonctionnement du service et sa perception par les usagers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

3. Délibération pour autoriser le Maire pour engager l'étude des incidences hydrologiques pour le lagunage de Perreux et à signer la convention.

M. le Maire expose que dans le cadre du programme d'investissement pour la gestion des rejets du lagunage de la commune déléguée de Perreux, une étude préalable est nécessaire afin d'apporter les éléments techniques et financiers pour répondre à la règlementation en vigueur. La commune nouvelle étant adhérente à l'ATD, une convention sera proposée pour l'élaboration et le suivi de l'étude. Un cahier des charges est à établir pour un montant de 350 € H.T. par jour. M. le Maire informe également que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne cette opération à hauteur de 50 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'étude des incidences hydrologiques pour le lagunage de Perreux, prend acte du montant prévisionnel des dépenses, mandate le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces démarches.

4. Autorisation pour le recrutement d'un hydrogéologue pour le lagunage de Perreux.

Dans le cadre du programme d'investissement pour la gestion des rejets du lagunage de la commune déléguée de Perreux, une étude préalable est nécessaire afin d'apporter les éléments techniques et financiers pour répondre à la règlementation en vigueur. Celle-ci sera scindée en plusieurs phases :

- Récolter les données existantes (zonage d'assainissement et diagnostic du réseau réalisé par Central Environnement) afin de mettre en évidence d'éventuelles mesures complémentaires à réaliser (mesures d'hydraulique, traçage…) ;
- Mener une réflexion sur le type de traitement, ses performances et son implantation ;
- Constituer un projet et recueillir l'avis d'un hydrogéologue agréé concernant l'infiltration du rejet et son impact potentiel sur la nappe.

Ce projet devra également recueillir l'avis d'un hydrogéologue agréé concernant l'infiltration du rejet et son impact potentiel sur la nappe. Le montant estimatif d'une telle étude est d'environ 25 000 € H.T. auxquels s'ajoutent environ 1 500 € H.T. de frais d'hydrogéologue. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recrutement d'un hydrogéologue et à signer tout document relatif à ces démarches.

5. Délibération pour demande de subventions auprès de l'agence de l'eau pour le lagunage Perreux.

M. le Maire rappelle le projet d'étude relatif au lagunage de Perreux. Le montant estimatif d'une telle étude est d'environ 25 000 € H.T. auxquels s'ajoutent environ 1 500 € H.T. de frais d'hydrogéologue, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionnant à hauteur de 50 % cette opération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant prévisionnel des dépenses et sollicite une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

6. Délibération pour attribuer le marché d'étude à la parcelle.

M. Hervé CHAPUIS présente le projet relatif à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Cette opération de réhabilitation est basée sur un repérage des installations dites « prioritaires » en fonction de critères environnementaux et réglementaires et sur le volontariat des particuliers. L'étude à réaliser concerne le périmètre de communes déléguées de Fontenouilles, Malicorne, Chêne-Arnoult et Saint-Denis-sur-Ouanne et relève de la procédure adaptée. Pour la réalisation de cette étude, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 avril 2016 propose de retenir l'entreprise AVRE Conseil pour un montant de 9 950 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché public avec le titulaire retenu.

7. Délibération pour demande de subventions auprès de l'agence de l'eau pour l'étude à la parcelle.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne l'étude à la parcelle à hauteur de 60 %. Le marché retenu s'élève à 9 950 € H.T. et le plan de financement présente une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'un montant de 5 970 € H.T. et l'autofinancement un montant de à 3 980 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement, sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, une subvention à hauteur de 60 %, autorise le Maire à signer tout document relatif à ces démarches.

8. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Département pour la montée en débit en tranche ferme et conditionnelle.

M. le Maire informe les Conseillers que la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye avait engagé avec le Département de l'Yonne une opération relative à l'aménagement numérique du territoire et présente le programme de montée en débit, de déploiement de réseaux fibre optique et de résorption des zones blanches en téléphonie mobile. Une convention conjointe doit être signée pour la réalisation de ce projet. M. le Maire donne les montants des tranches fermes et conditionnelles, à savoir :

- pour la tranche ferme concernant les communes de Chevillon, Grandchamp, Marchais-Beton et Prunoy pour un montant estimé de 109 800 € H.T. à la charge de la Commune CHARNY OREE DE PUISAYE ;
- pour la tranche conditionnelle concernant les communes de Dicy, Fontenouilles et Perreux pour un montant estimé de 214 018 € H.T. restant à la charge de la Commune CHARNY OREE DE PUISAYE ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que, dans le cadre d'un effort partagé de différentes collectivités, la Commune CHARNY OREE DE PUISAYE apporte son concours financier à ces opérations

9. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention relative à la lutte contre l'habitat indigne dans le parc non conventionné avec la CAF.

M. Eric JUBLOT expose que la commune déléguée de Charny avait signé une convention avec la CAF pour la lutte contre l'habitat indigne. Ce dispositif permettant de repérer les habitations insalubres. M. le Maire propose donc d'établir une nouvelle convention avec la CAF et la commune nouvelle qui permettra notamment de mettre en place un dispositif de repérage des logements insalubres et de consignation des aides au logement en cas de non respect du décret de décence. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de la CAF de l'Yonne relative à la lutte contre l'habitat indigne et autorise le Maire à signer la convention à passer avec la CAF.

10. Délibération pour autoriser M. le Maire à signer le règlement intérieur du fonctionnement du Comité Technique.

M. le Maire expose que le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail du comité technique. Il précise que le CT a été boycotté par les agents lors de sa réunion du 21 mars dernier au motif de désaccord sur les relations entre les membres élus du CT et les représentants du personnel. Une seconde réunion a donc été convoqué pour le 29 mars à laquelle seulement une partie des agents étaient présents. Le quorum n'étant pas nécessaire, CT a pu délibérer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Comité Technique.

11. Délibération voirie 2016.

M. le Maire présente le projet de programme de voirie pour 2016 relevant de la procédure adaptée. Le coût prévisionnel s'élève à 300 000 € H.T. M. MALTHET demande si ce montant correspond à celui de l'année dernière. M. ARDUIN répond qu'il est un peu moins élevé car il n'y a plus d'aide du Département. M. le Maire précise que la répartition des travaux se fera en commission voirie. M. Patrick TAVELIN alerte les membres du Conseil sur l'état des voiries en certains endroits et précise qu'il faudra agir rapidement sur le plus urgent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à la procédure adaptée dans le cadre du programme voirie 2016 et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12. Délibération aliénation de deux parties du chemin CR 9 de la commune déléguée de Charny.

M. Eric JUBLOT présente le projet d'aliénation de deux parties du chemin n° 9 qui a été engagé l'année dernière par la commune déléguée de Charny. Ces chemins traversent de part et d'autres deux propriétés privées et les propriétaires ont sollicité l'acquisition de ces chemins. L'enquête publique s'est déroulée du 08 février 2016 au 29 février 2016, aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. M. Eric JUBLOT propose de vendre ces parties de chemins au prix de la terre agricole. M. TOURATIER signale que des servitudes d'eau potable passent sur ces chemins et qu'il faudra les mentionner dans l'acte de vente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la désaffectation des parties concernées du chemin rural n° 9 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

13. Délibération pour autoriser le Maire à engager l'étude d'un rétrécissement de la voirie sur la commune déléguée de Dicy et à signer la convention avec l'A.T.D.

M. le Maire expose le projet de rétrécissement de la voirie à l'entrée de Dicy avec la mise en place d'une chicane. Une convention est établie avec l'ATD qui prévoit un cahier des charges d'une journée à 350 € H.T. par jour. Mme Rose-Marie VUILLERMOZ précise que ce projet a pour but de faire ralentir les véhicules à l'entrée du village.
Le Conseil Municipal (1 voix contre, 66 voix pour), approuve la programmation de la mise en sécurité de l'entrée de Dicy et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

14. Délibération pour réaliser l'étude de 2 ponts à Dicy.

Mme Rose-Marie VUILLERMOZ explique que la réfection des deux ponts de Dicy est nécessaire car ils sont en très mauvais état. L'un des ponts est à refaire entièrement et l'autre à réhabiliter. Une étude pour la programmation de ces travaux doit être établie avec l'A.T.D. M. le Maire précise que c'est un dossier long et compliqué à mettre en place pour 2017 et qu'un maître d'œuvre doit être choisi. Il présente ainsi le cahier des charges proposé par l'ADT de 3 jours de travail à 350 € H.T. par jour.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la programmation de réfection des deux ponts de Dicy et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

15. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention pour l'inscription du GR 13 modifié au PDIPR.

M. le Maire expose que le Département de l'Yonne propose une convention relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée suite à la modification du tracé du GR 13 sur la commune déléguée de Perreux entre les points 195 et 196. M. GERARDIN regrette que la commission tourisme n'ait pas été informée de cette modification et ajoute que les topoguides vendus à l'Office de Tourisme vont être erronés. Mme Eloïna CORCUFF intervient pour informer l'Assemblée que les décisions sont prises par la Fédération et que les tracés des GR ne figurent pas dans le topoguide des promenades et randonnées de Charny. Le Conseil Municipal (2 abstentions, 65 voix pour), approuve la modification du tracé du GR 13 sur la commune déléguée de Perreux entre les points 195 et 196 et autorise M. le Maire à signer la convention PDIPR.

16. Délibération modificative PLUi suite observations de la Préfecture.

M. Eric JUBLOT informe l'Assemblée que le PLUi est mis en application depuis le 29 janvier dernier. La Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité a formulé des observations concernant la zone U qui ne distinguait pas les communes en assainissement collectif des autres et les articles 1 et 2 des zones A et N qui ne respectaient pas parfaitement la structure voulue par le code de l'urbanisme. M. Eric JUBLOT rappelle que tous les plans et le règlement sont à refaire. M. le Maire ajoute que cela représente un coût non négligeable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du PLUi.

17. Délibération pour instaurer les autorisations de clôtures et permis de démolir.

M. Eric JUBLOT propose de soumettre les clôtures à déclaration préalable en bordure de voie publique afin d'apporter une harmonisation dans les villages et de supprimer certaines séparations assez dégradantes pour le paysage. M. TAVELIN précise qu'il faudra faire un certificat d'alignement pour chaque demande. Le Conseil Municipal (1 voix contre, 66 voix pour), décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable.
M. JUBLOT demande également la mise en place du permis de démolir afin de contrôler les démolitions sur l'ensemble du territoire. Souvent, les propriétaires procèdent à la démolition d'un bâtiment et ne pensent pas à le déclarer au cadastre. De ce fait, ils continuent de payer un impôt sur un bâtiment qui n'existe plus.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

18. Délibération rectificative droit de préemption.

M. le Maire rappelle que le Conseil a adopté le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune nouvelle pour les zones U et AU. La Préfecture a constaté lors du contrôle de légalité que la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine ne figurait pas dans la délibération et demande que soit apportée une rectification de cette délibération. M. Eric JUBLOT présente les zones de la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine soumise au DPU. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rectifications apportées au droit de préemption urbain.

19. Délibération pour la vente du bâtiment Lecourt.

M. Florian BOURGEOIS présente la proposition de M. TISSIER de l'entreprise DOIN pour l'achat du bâtiment cadastré sis rue du Tacot à Charny. Le service du Domaine a estimé ce bien à 62 635 €. M. TISSIER propose 55 000 € pour l'acquisition de ce bien et présente un devis pour la construction d'un mur séparatif d'un montant de 6 000 €. M. Eric JUBLOT donne les détails sur l'état du bâtiment. M. le Maire propose la vente du bâtiment au prix de 55 000 €, la construction du mur séparatif restant à la charge de l'acquéreur. Le Conseil

Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du bâtiment au prix de 55 000 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

20. Délibération acquisition parcelle Jeannin.

M. le Maire propose l'acquisition de parcelles de terrain sis à Charny, rue du Tacot, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE dans le cadre de l'aménagement relatif au projet de vente d'un bâtiment artisanal. M. JEANNIN accepte la vente de ses parcelles au prix de 6,50 €/M² H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AK 196 et AK 194 et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'exécution de ce projet.

21. Délibération bornage Jeannin.

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles de M. JEANNIN, M. le Maire explique qu'il faut procéder au bornage par un géomètre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder avec l'assistance d'un géomètre au bornage des parcelles pour afin de déterminer les limites respectives et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

22. Délibération pour acquérir une maison vétuste rue des Ponts Neufs à Grandchamp.

M. le Maire propose un projet d'acquisition d'une maison en ruine sur la commune de Grandchamp pour un montant de 6 000 €. Cette maison présente un danger pour le voisinage et sa démolition paraît indispensable. Le Conseil Municipal (6 voix contre, 61 voix pour), approuve l'acquisition de cette maison et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'exécution de ce projet.

23. Délibération plan de financement cuisine centrale.

M. le Maire sursoit à cette délibération n'ayant pas reçu les éléments nécessaires.

24. Délibération pour verser une subvention à l'Indépendante de Charny.

Une subvention est versée annuellement à l'Indépendante de Charny. Or, le mandat émis par la commune de Charny en 2015 d'un montant de 5 000 € a été rejeté par la Trésorerie. M. le Maire propose donc une subvention de 10 000 € pour cette année ce qui permet de régulariser celle pour l'année 2015. Le Conseil Municipal (5 voix contre, 62 voix pour), accorde une subvention de 10 000 € à l'Indépendante de Charny.

25. Délibération remise gracieuse 2 mois de loyers pour le restaurant Branco parking Crédit Agricole.

M. Eric JUBLOT explique que le locataire du local commercial sis 1, place Victor Hugo à Charny a dû cesser son activité en octobre 2015 pour cause de difficultés financières. Il a donc proposé à ce locataire, une remise gracieuse du loyer d'un montant mensuel de 587,36 €, pour les mois de novembre et décembre afin d'éviter une liquidation judiciaire qui aurait entravé la réouverture de ce commerce. Ce local est repris par un nouvel exploitant et ouvrira dès septembre de cette année. Le Conseil Municipal (4 voix contre, 63 voix pour), approuve la remise gracieuse de deux mois de loyers pour novembre et décembre 2015.

26. Délibération pour non remboursement de la caution d'un logement à Perreux.

M. le Maire expose que le locataire du logement communal de Perreux a quitté le logement le 31 mars dernier sans préavis et propose de ne pas restituer le montant de la caution. M. Eric JUBLOT fait savoir que le motif de départ sans préavis ne justifie pas le non remboursement de la caution. Il est décidé de ne pas prendre cette délibération.

27. Délibération pour vendre de bois sur la commune déléguée de Villefranche.

M. Michel BEULLARD expose que la commune de Villefranche procède annuellement à une coupe de bois dans le parc de la Mairie et propose la vente de 5 stères pour un montant de 150 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de 5 stères de bois au prix de 150 €.

28. Délibération pour délégation au Maire des délivrances et reprises des concessions des cimetières.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, le Conseil Municipal peut confier la délégation de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire afin de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux.

29. Délibération pour l'adhésion de la commune de Thury et la radiation de la commune d'Etivey au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne.

M. le Maire informe que la fourrière animale de Branches a accepté l'adhésion de la commune de Thury et le retrait de la commune d'Etivey. Les communes membres sont donc invitées à se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'adhésion de la commune de Thury et le retrait de la commune d'Etivey de la Fourrière animale de Branches.

30. Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy.

M. le Maire donne connaissance de la contribution aux charges de fonctionnement de la participation de la Commune pour un montant de 2 517,77 € pour 73 élèves scolarisés. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette dépense et autorise le Maire à signer la convention.

31. Fixation du nombre de membres du CCAS.

M. le Maire expose que le Centre Communal d'Action Social est composé de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire. Le nombre de membres est fixé entre 4 et 8 membres élus ainsi que 4 et 8 membres nommés. M. le Maire propose que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. soit composé de 8 membres élus et 8 membres nommés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre de membres élus.

32. Election des membres du CCAS.

M. le Maire soumet une liste comportant 8 candidats pour l'élection des membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Mme Danny BOURGES demande des explications par rapport à la liste présentée qui fait apparaître des maires délégués alors que d'autres personnes sont évincés. M. Le Maire précise que cette liste a été établie lors de la conférence des maires. Mme Danny BOURGES retire sa candidature. M. Hervé CHAPUIS présente sa candidature pour remplacer Mme Danny BOURGES. M. le Maire propose une suspension de séance pour l'établissement d'une éventuelle seconde liste.
La séance est suspendue à 22 h 45 et reprend à 22 h 55.
Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.
Une seule liste de candidat a été présentée par le Conseil Municipal.
Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58
À déduire *(bulletins blancs)* : 11
À déduire *(bulletins nuls)* : 3
Nombre de suffrages exprimés : 44
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5,5

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :
M. BEULLARD Michel
M. CHAPUIS Hervé
M. JUBLOT Eric
Mme LESINCE Lucile
M. MOREAU Francis
M. POIRIER Régis
M. TAVELIN Roger
Mme VUILLERMOZ Rose-Marie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la composition des membres élus du C.C.A.S.

31. Affaires diverses.

M. le Maire répond aux différentes questions qui sont posées, à savoir :
- Les sanitaires des silos doivent être soumis au SPANC s'ils ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif.

- M. le Maire fait savoir que l'adressage n'est toujours pas terminé, que cela prend du temps.

- M. le Maire informe du départ du Docteur Guillemin prévu pour le mois de juillet et précise que la doctoresse roumaine n'a pas été retenue lors de son passage devant l'ordre des médecins. Quant au dentiste, il doit dans un premier temps passer devant l'ordre des dentistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

Michel COURTOIS

Commune Charny Orée de Puisaye (Yonne)

Le Secrétaire,

Bernard MOISSETTE